

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 16.05.2025

Contact presse :
02.69.63.47.97 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Chikungunya : face à l'intensification du nombre de cas autochtones à Mayotte, l'Agence Régionale de Santé déclenche le niveau 2B du plan ORSEC

Compte tenu de l'évolution de la situation et du risque d'épidémie dans les prochaines semaines, M. Sergio Albarello, Directeur Général de l'ARS Mayotte, en concertation avec M. François-Xavier Bieuville, Préfet de Mayotte, a décidé d'activer ce jour le passage au niveau 2B du plan ORSEC.

Déclenchement du niveau 2B du plan ORSEC à Mayotte

L'épidémie de chikungunya actuellement en cours à la Réunion et la multiplication des cas à Mayotte ont amené le Directeur Général de l'ARS à déclencher le niveau 2B du plan ORSEC. Ce niveau d'alerte correspond à une intensification de la circulation virale autochtone et au risque d'évolution vers une épidémie. Il se traduit notamment par un renforcement des actions de salubrité publique et des actions partenariales avec les communes et les intercommunalités. Les équipes de l'ARS, en lien avec les services communaux, poursuivent quotidiennement leurs interventions de sensibilisation et de démoustication dans les quartiers concernés.

L'engagement de chacun est essentiel pour minimiser l'ampleur de l'épidémie et ses conséquences.

Le niveau 2B du plan ORSEC prévoit notamment :

- **Le renforcement des actions de salubrité publique et de lutte contre les moustiques** sur toute l'île ;
- **Des actions partenariales de lutte renforcée avec les communes et les intercommunalités** dans les zones de circulation du virus identifiées :
 - actions de salubrité et entretien des espaces publics et privés (élagage, ramassage intensifié des déchets...)
 - sensibilisation et mobilisation de la population, traitements
- **L'identification de renforts mobilisables en situation épidémique** pour des actions de lutte contre les gîtes larvaires de traitement, et pour la montée en charge des services hospitaliers, ainsi que la préparation de leur mobilisation éventuelle ;
- **Le renforcement de l'information des professionnels de santé ;**
- **Le suivi des stocks (répulsifs, moustiquaires) présents sur le territoire**
- **Le renforcement dans les établissements de santé et médico-sociaux** des actions de lutte contre les moustiques et de protection des usagers et des personnels ;

L'augmentation des capacités de diagnostic biologique.

L'implication des communes et des intercommunalités via leurs actions de salubrité publique contribue fortement à renforcer les actions de traitement et de sensibilisation menées par l'ARS. Cette mobilisation est aujourd'hui essentielle

pour inverser la tendance. Les prochaines semaines seront en effet cruciales dans la lutte contre la propagation de la maladie.

Le chikungunya, une maladie aux conséquences parfois graves

Le chikungunya est une maladie qui se transmet à l'homme par des piqûres de moustiques porteurs du virus, provoquant une **fièvre élevée d'apparition brutale** souvent accompagnée de **douleurs articulaires**, particulièrement au niveau des poignets, chevilles et phalanges, d'**éruptions cutanées** et de **maux de tête**. Les personnes âgées ou porteuses de maladies chroniques, ainsi que les nouveau-nés, sont plus à risque de développer une forme grave. Dans certains cas il existe des formes chroniques de la maladie, avec des signes articulaires qui peuvent perdurer durant plusieurs semaines voire plusieurs années.

En cas d'apparition de symptômes :

- **Consultez** rapidement votre médecin et faites-vous tester : Sans test, les équipes de l'ARS ne peuvent intervenir pour lutter contre les moustiques chez vous ;
- Continuez impérativement de **vous protéger des piqûres** de moustiques pendant au moins une semaine pour **éviter de contaminer votre entourage**

Ensemble, luttons contre le chikungunya : de simples gestes permettent de lutter contre sa propagation

L'ARS rappelle que les moustiques se reproduisent en pondant leurs œufs dans tous les récipients et objets qui contiennent de l'eau, que ce soit à l'intérieur de la maison ou à l'extérieur. Ainsi, pour limiter leur développement sur le territoire, il est essentiel d'assainir son environnement de vie : **couvrir systématiquement tous les récipients contenant de l'eau, se débarrasser des déchets** et veiller à **vider l'eau stagnante**.

Par ailleurs, il est également possible de se faire vacciner contre le chikungunya sur le territoire de Mayotte dans différents espaces dédiés sur le territoire. La HAS recommande le vaccin IXCHIK afin de lutter contre les formes graves de la maladie pour les personnes âgées de 18 ans à 64 ans comorbides. Ce dernier est disponible sur prescription médicale et gratuit pour les personnes âgées de 18 ans à 64 ans comorbides.

**En vous protégeant, vous protégez aussi vos proches
Et empêchez la survenue de formes graves chez les plus fragiles**